

La Commune de Paris – 1871 : l'organisation du pouvoir

Le gouvernement de la Commune est organisé de la façon suivante :

Le Conseil de la Commune

Il devait être formé de 92 membres. Mais 15 élus issus des quartiers bourgeois (Ier, IIe, VIe, IXe, XIIe et XVIe arrondissements) refusent de siéger. Certains élus démissionnèrent rapidement pour protester contre le décret sur les otages pris par le Conseil de la Commune : Ulysse Parent, Ernest Lefèvre, Arthur Ranc, Edmond-Alfred Goupy. Émile-Victor Duval et Gustave Flourens furent tués dans les premiers combats contre les soldats versaillais. Quant à Auguste Blanqui (élu dans le XVIIIe et le XXe arrondissements) le gouvernement d'Adolphe Thiers le retenait prisonnier au Château du Taureau dans la baie de Morlaix.

Il fallut procéder à des élections complémentaires le 16 avril 1871.

85 élus siégèrent effectivement.

Les élus appartiennent à deux groupes sociaux, celui des artisans-commerçants et ouvriers (12 artisans, 6 petits commerçants, 6 cordonniers, 6 ouvriers métallurgistes, 2 relieurs, 2 typographes, 2 chapeliers, 1 teinturier, 1 menuisier, 1 bronzier) et celui des professions libérales et intellectuelles (12 journalistes, 3 avocats, 3 médecins, 2 peintres, 1 pharmacien, 1 architecte, 1 ingénieur, 1 vétérinaire).

Les membres du Conseil n'appartiennent pas à des partis organisés. Quatorze conseillers sont des Internationaux que côtoient neuf blanquistes. On compte une vingtaine de jacobins nostalgiques de 1793 et pour une partie d'entre eux ayant participé à la Révolution de 1848. S'y joignent entre 25 et 30 indépendants.

Les Commissions

Il y a dix commissions :

- la Commission exécutive fait appliquer les décrets de la Commune
- la Commission de l'Enseignement refait fonctionner les écoles et lycées désertés par une partie de leurs enseignants défavorables à la Commune et imagine les bases d'un enseignement futur, laïque, gratuit et obligatoire,
- la Commission des Finances gère le budget de la Ville et négocie les fonds nécessaires auprès de la Banque de France,
- la Commission de la Justice réorganise les tribunaux eux aussi désertés par les fonctionnaires nommés sous le Second Empire et doit penser une réforme judiciaire basée sur des principes démocratiques,
- la Commission de la Guerre s'occupe de la Garde nationale, de son état-major et des affaires militaires,

- la Commission des Relations extérieures tente de nouer des liens avec les Communes de province qui voient le jour afin de réaliser la Fédération des Communes,
- la Commission des Services publics fait fonctionner le chemin de fer, la poste ...,
- la Commission des Subsistances assure l'approvisionnement de Paris encerclé à l'ouest et au sud par les soldats, versaillais, au nord et à l'est par les troupes allemandes,
- la Commission de la Sûreté générale veille au maintien de l'ordre et à la sécurité,
- la Commission du Travail et de l'Échange veut réformer les rapports employeurs-employés.

Le 29 mars 1871, la Commune se dote pour gouverner d'une Commission exécutive à la tête des 9 autres commissions.

Le 21 avril, un délégué est nommé à la tête de chaque commission.

Au 21 avril 1871, leur composition est la suivante.

Commission	Membres initiaux	Délégués initiaux	Réaffectations
Commission de la Guerre	Delescluze, Tridon, Avrial, Arnold, Ranvier	Cluseret	Rossel (1 ^{er} mai) Billioray (8 mai) Delescluze (10 mai)
Commission des Finances	Beslay, Billioray, Clément, Lefrançais, Pyat	Jourde	
Commission de la Sûreté générale	Cournet, Vermorel, Théophile Ferré, Trinquet, Dupont	Rigault	
Commission de l'Enseignement	Courbet, Verdure, Miot, Vallès, JB Clément	Vaillant	
Commission des Subsistances	Eugène Varlin, Parisel, Victor Clément, Arnould, Champy	Viard	
Commission de la Justice	Gambon, Dereure, Clémence, Langevin, Durand	Protot	
Commission du Travail et de l'Échange	Theisz, Malon, Serrailier, Longuet, Chalain	Frankel	
Commission des Relations extérieures	Melliet, Gérardin, Amouroux, Johannard, Vallès	Grousset	Rossel (10 mai)
Commission des Services publics	Ostyn, Vésinier, Rastoul, Jules Arnaud, Pottier	Andrieu	

Remarque : Tous les membres de la Commission du Travail et des Echanges sont membres de l'Association Internationale des Travailleurs, les blanquistes et les jacobins ne se sentant pas concernés.